

Communiqué de presse

Baromètre Appel Médical 2014 des salaires de la santé
**Les plus fortes hausses de salaire bénéficient aux
métiers de la pharmacie et de l'analyse médicale –
jusqu'à + 4,10 % pour les préparateurs en pharmacie**

Paris, le 22 avril 2014 – *En 2013, trois des cinq professions de santé ayant connu les plus fortes revalorisations salariales appartenaient au secteur de la pharmacie et de l'analyse médicale. Ainsi, les préparateurs en pharmacie ont vu leur fiche de paie progresser de 4,1 % en 2013 par rapport à 2012, soit la plus forte revalorisation tous métiers confondus. Ils sont suivis des techniciens de laboratoire, crédités d'une hausse de 2,4 % sur la même période. Les docteurs en pharmacie se classent quant à eux cinquième, avec un salaire en progression de 1,5 %. Ces hausses de salaires sont supérieures à l'inflation, qui a atteint 0,9 % en 2013. En revanche, les infirmiers anesthésistes et de bloc, ainsi que les aides-soignants et les auxiliaires de puéricultrice, ont vu leur pouvoir d'achat diminuer à la suite de revalorisations salariales oscillant entre + 0,2 % et + 0,7 %. Ces résultats sont les principales conclusions de la troisième édition du baromètre Appel Médical des salaires de la santé, une étude non déclarative basée sur des salaires réels et constatés, extraits de 555 000 fiches de paie.*

« Le secteur de la santé fait face à des défis de taille. Il doit accompagner le vieillissement de la population et pallier dans le même temps de nombreux départs à la retraite. Et tandis que la médicalisation de la société française se poursuit, les établissements de santé composent avec des contraintes budgétaires moins souples. Dans ce contexte, le baromètre Appel Médical révèle que les milliers de femmes et d'hommes au service des patients ont connu des évolutions salariales contrastées en 2013. Ces évolutions sont bien sûr à mettre au compte des différentes conventions collectives qui, dans les secteurs public, privé et associatif, déterminent le niveau des salaires. Mais elles reflètent également le rapport de force entre l'offre et la demande sur le marché du travail. A cet égard, des professions pénuriques telles que les préparateurs en pharmacie réussissent de nouveau à tirer leur épingle du jeu », déclare Christophe Bougeard, directeur général d'Appel Médical.

METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur les années pleines 2013 et 2012.
 - **555 315** fiches de paie d'intérimaires* Appel Médical analysées.
 - Couverture des six grands secteurs du monde de la santé (Soins et Assistance, Bloc opératoire, Petite enfance, Pharmacie & laboratoires d'analyses médicales, Rééducation et Handicap), représentant au total 12 métiers.
 - Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires, qui sont payés au même niveau que les salariés permanents.
 - La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10%), les indemnités de fin de mission (10%) et les primes variables (13%) n'ont pas été pris en compte.
 - Par ailleurs, le baromètre ne mesure pas les avantages indirects et complémentaires à la rémunération tels l'accès à un logement, une crèche, des primes exceptionnelles de recrutement, de mobilité, etc.
- * *La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.*

Salaires de la santé : les plus fortes progressions en 2013

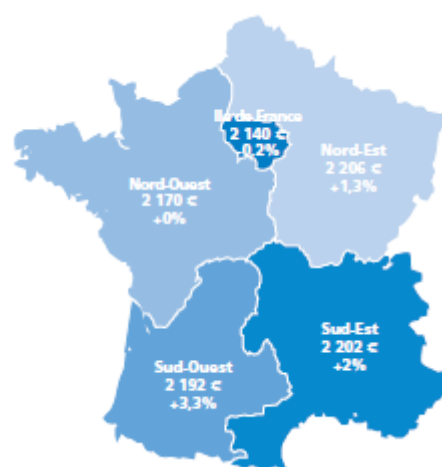
Métier F/ H	Salaire moyen 2012	Salaire moyen 2013	Evolution 2013 / 2012
Préparateur en pharmacie	1 851 €	1 927 €	+ 4,10 %
Technicien de laboratoire	1 874 €	1 920 €	+ 2,40 %
Auxiliaire de crèche	1 425 €	1 450 €	+ 1,80 %
Docteur en pharmacie	3 319 €	3 369 €	+ 1,50 %
Kinésithérapeute	2 540 €	2 578 €	+ 1,49 %
Infirmier diplômé d'Etat	2 155 €	2 185 €	+ 1,40 %
Agent de service hospitalier	1 491 €	1 506 €	+ 1,00 %
Infirmier de bloc	3 109 €	3 131 €	+ 0,70 %
Aide-soignant	1 684 €	1 691 €	+ 0,50 %
Infirmier anesthésiste	3 805 €	3 821 €	+ 0,40 %
Auxiliaire de puéricultrice	1 553 €	1 557 €	+ 0,20 %
Educateur spécialisé ¹	–	1 995 €	–

Soin & Assistance

Infirmier diplômé d'Etat (IDE)

En 2013, les IDE gagnent en moyenne **2 185 €** brut par mois, un salaire en hausse de **1,40 %** sur un an.

Alors que l'arrivée sur le marché du travail en 2012 de deux promotions de jeunes diplômés – conséquences de la réforme des IFSI – s'était traduite par des difficultés jusqu'alors inédites pour accéder à l'emploi, l'année 2013 n'a pas confirmé l'embellie attendue. En cause, des établissements de santé aux prises avec des contraintes budgétaires.

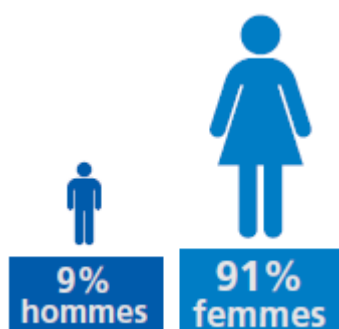


¹ Ce métier n'était pas étudié dans les éditions précédentes du Baromètre Appel Médical des salaires de la santé.

Toutefois, du fait des départs à la retraite naturels et des besoins en soins croissants d'une population vieillissante, le métier d'infirmière devrait progressivement retrouver son caractère pénurique. D'autant que, en moyenne, une infirmière ne reste que sept ans dans son métier, avant de se reconvertir. Ce qui pose la question de l'amélioration des conditions de travail (salaire, reconnaissance professionnelle, etc.). Fait notable, ce métier est très largement féminin : 87 % des quelques 550 000 exerçant en France sont des femmes.

Aide-soignant (AIS)

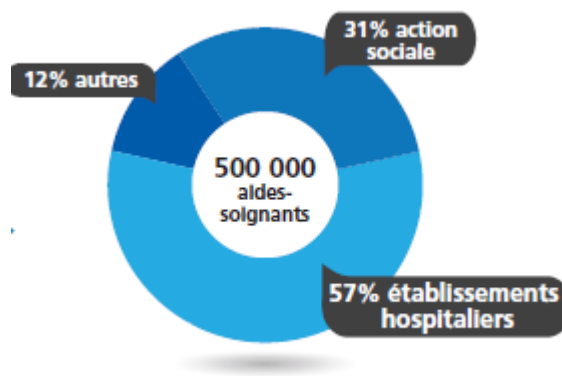
En 2013, les AIS gagnent en moyenne **1 691 €** brut par mois, un salaire en hausse de **1,50 %** sur un an.



L'année 2013 a coïncidé avec une montée en puissance des demandes d'aides-soignants, contrairement à la qualification d'infirmier. Appel Médical a constaté une inversion de la demande par apport aux IDE. Désormais, sur dix demandes exprimées par les établissements de santé, six concernant les AIS et quatre des IDE. Cette évolution est appelée à durer, sans pour autant s'intensifier.

Pourquoi un tel phénomène ? D'abord, pour des raisons liées à la politique de santé publique. Le premier sujet est le vieillissement de la population. A titre d'exemple, en Poitou-Charentes, comme dans d'autres régions, l'ARS a donné son feu vert pour l'augmentation de places en EHPAD (les maisons de retraite) et pour la création de pôles d'activité et de soins adaptés (PASA), dont la généralisation était prévue dans le plan Alzheimer 2008-2012. Les aides-soignants et aide médico-psychologiques sont en première ligne parmi les profils recherchés dans ce domaine. Avec l'attribution de ces budgets, les postes à pourvoir ont naturellement augmenté.

La prise en charge du handicap et du handicap vieillissant est également une priorité dans de nombreuses régions. Elle s'est traduite par l'augmentation de places en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM). Les professionnels les plus nombreux dans ces structures sont là encore les aides-soignants, mais aussi les aides médico-psychologiques, un métier qui se développe.



Agent de service hospitalier (ASH)

En 2013, les ASH gagnent en moyenne **1 506 €** brut par mois, un salaire en hausse de **1,00 %** sur un an.

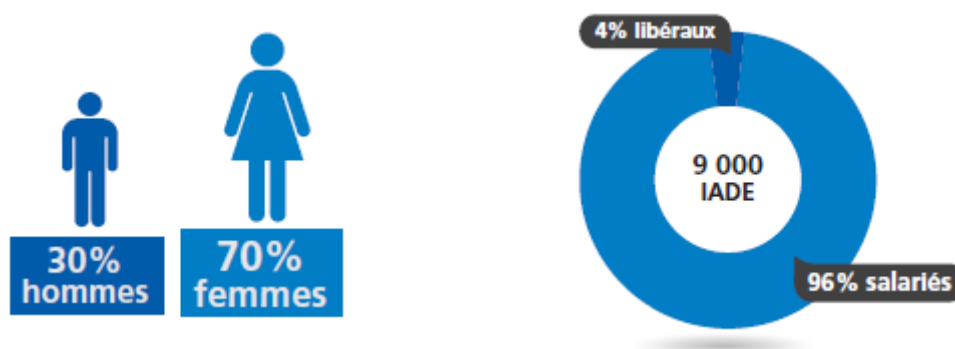
Ce métier est très largement féminin : seuls 3 % des ASH sont des hommes. L'ASH a pour tâche de réaliser des opérations de nettoyage et/ou de bio-nettoyage dans les différents secteurs de l'établissement et de vérifier, au moyen d'autocontrôles, la qualité des travaux effectués, en appliquant les instructions relatives au bio-nettoyage, afin de participer à la lutte contre les infections nosocomiales. Dans certains établissements, l'agent de service hospitalier prend également en charge des activités hôtelières (mise en température, distribution des repas, gestion du linge, etc.).

Bloc opératoire

Infirmier anesthésiste (IADE)

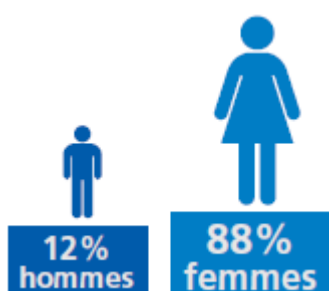
En 2013, un IADE gagnait en moyenne **3 821 €**, en hausse de **0,40 %** seulement par rapport à 2012.

Les IADE peuvent compter sur de nombreux postes vacants, surtout en région parisienne, qui concentre plus de la moitié des blocs opératoires français. Cette pénurie s'explique par de nombreux départs à la retraite et un déficit de formations, dû la baisse des quotas intervenue il y a quelques années. Toutefois, le *numerus clausus* ayant été relevé en 2013, on devrait constater une meilleure adéquation entre l'offre et la demande dans les deux prochaines années, la formation IADE durant 24 mois. En attendant, la réponse passe par la mobilité géographique et la fidélisation des IADE.



Infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat (IBODE)

Leur salaire s'est élevé en 2013 à **3 131 €**, en hausse de **0,70 %** par rapport à 2012.

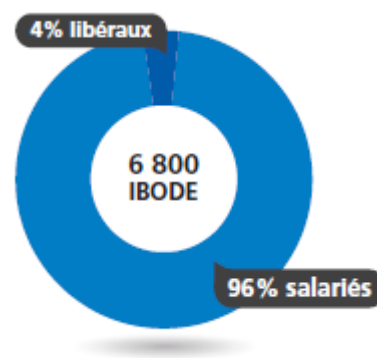


Parmi les métiers du bloc, c'est celui d'IBODE qui a été le plus bousculé en 2013. Alors que la demande d'intérim était restée forte jusqu'en 2012, l'année passée a été marquée par de sérieuses réductions budgétaires, notamment à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Les missions proposées se font plus courtes – parfois à la journée – et surtout dans l'urgence. Les IBODE, pour qui l'intérim est le plus souvent un choix

motivé par le confort d'un travail à la carte, se retrouvent donc à devoir accepter des CDD, dont la demande est en hausse.

Outre le facteur économique, il faut y voir aussi la conséquence de la professionnalisation des infirmiers en soins généraux espagnols et portugais arrivés en France en 2012. Désormais formés aux compétences du bloc et opérationnels, ils entrent en concurrence directe avec les IBODE nationaux.

Pour devenir IBODE, il faut suivre une formation de 3 ans dans les IFSI (Instituts de Formation aux Soins Infirmiers) après le Bac. Ensuite, il faut exercer le métier d'IDE pendant au moins deux ans avant de pouvoir suivre une formation spécialisée de 18 mois, dispensée dans 28 écoles en France.



Petite enfance

C'est un paradoxe français : dans un pays à la natalité dynamique, les conditions d'accueil des tout-petits sont toujours aussi nettement et structurellement déficientes. Selon les estimations, il manquerait de 350 000 à 500 000 places en crèche, avec des inégalités entre les régions mais aussi à l'intérieur des départements.

Le gouvernement a annoncé, en juin 2013, sa volonté de créer 275 000 "solutions d'accueil, dont 100 000 places de crèche, d'ici à 2017 : c'est au moins le signe d'une prise de conscience forte des pouvoirs publics, même s'il est trop tôt pour juger des effets concrets des incitations mises en œuvre.

Sur le terrain, on voit tout de même se multiplier les ouvertures de micro-crèches (10 enfants maximum) dont la particularité est de proposer des horaires adaptés aux besoins des familles (accueil tôt le matin, la nuit ou le week-end). Les crèches d'entreprises se développent aussi et s'imposent peu à peu dans la gestion des crèches municipales, dont les mairies se désinvestissent pour des raisons de coût, sauf dans les très grandes villes.

En matière de rémunération, l'attractivité du secteur pâtit toujours d'un niveau de salaire peu élevé. La revalorisation – minime – du point SNAECSO en février 2014 ne devrait pas changer la donne. Il faudra sans doute faire preuve d'imagination pour adapter l'offre à la demande. Cela pourrait passer par des initiatives innovantes que l'on voit poindre çà et là : par exemple, des solutions d'accueil mixtes, avec un service mêlant crèche et garde à domicile, assuré en continu par plusieurs professionnels, du matin jusqu'au soir.

Auxiliaire de puériculture

En 2013, leur salaire a atteint **1 557 €**, en hausse de **0,20 %** seulement sur un an.

La France compte quelque 60 000 auxiliaires de puériculture. Leur âge moyen est de 47 ans. Son métier ? Il consiste à s'occuper des bébés. Dans une maternité ou un centre hospitalier, il donne les soins courants aux nouveau-nés ou aux enfants en bas âge. Il surveille leur courbe de poids et de température, veille à leur hygiène, prépare les biberons. Il accompagne aussi la maman dans son

apprentissage des soins au bébé. Enfin, c'est lui qui assure l'entretien de la chambre de l'enfant et du matériel utilisé.

Salaires par segment

• Salaire moyen par segment	
année 2012	année 2013
1 722 € activité hospitalière	1 702 € activité hospitalière
1 484 € handicap	1 531 € handicap
1 506 € petite enfance	1 542 € petite enfance

Mais il est également le conseiller des mamans : dans un centre PMI (Protection Maternelle et Infantile), il accueille les futures mères et les jeunes mamans avec leurs bébés. Il assiste aux consultations données par le médecin, gère les dossiers et effectue, aux côtés de la puéricultrice, des visites dans les familles pour conseiller les jeunes mamans.

Enfin, dans une crèche, le rythme de l'auxiliaire de puériculture suit celui des enfants : il veille à leur hygiène et à leur alimentation, apprend l'autonomie aux

plus grands. L'organisation de jeux et d'activités d'éveil constitue un autre pôle important de son travail. Il permet de développer la socialisation

Auxiliaire de crèche

En 2013, son salaire était de **1 450 €**, en hausse de **1,80 %** sur un an.

L'auxiliaire de crèche aide les enfants dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...). Elle mène avec eux des activités d'éveil (jeux, apprentissage de la vie collective...). Elle peut également effectuer l'entretien du cadre de vie des enfants. Pour devenir auxiliaire de crèche, un diplôme de niveau CAP / BEP dans le secteur de l'aide sociale et familiale (petite enfance, carrières sanitaire et sociale) est nécessaire. La moitié des auxiliaires de crèches ont moins de 30 ans.

Pharmacie et laboratoire d'analyses médicales

Préparateur en pharmacie

Les préparateurs remportent la palme du métier ayant bénéficié de la plus forte hausse de salaire en 2013. Leur rémunération s'est élevée à **1 927 €**, en hausse de **4,10 %** par rapport à 2012.

Paradoxe : alors que la profession de l'officine est confrontée depuis plusieurs années à une baisse du niveau de ses marges en raison des évolutions du secteur (promotion des médicaments génériques, offensive des hypermarchés dans la parapharmacie et maintenant la pharmacie, vente de médicaments sur Internet, etc.), cette situation profite aux préparateurs. Frileuses, les officines préfèrent en effet recruter des préparateurs plutôt que des pharmaciens, accentuant ainsi la pénurie des premiers.

Mais d'autres raisons expliquent cette pénurie :

- la fréquente reconversion des diplômés déçus par le manque de perspectives professionnelles ; beaucoup choisissent alors de devenir visiteurs médicaux, secrétaires en gestion de tiers-payant ou de quitter tout bonnement le secteur de la santé ;

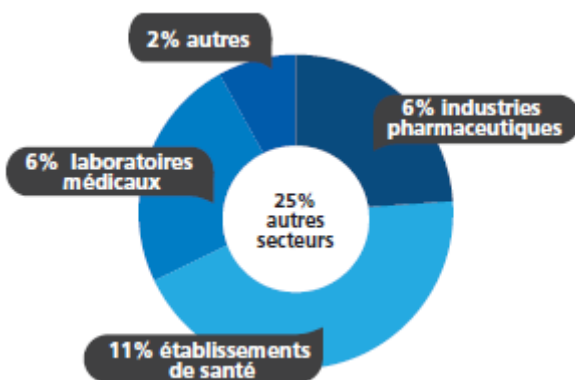
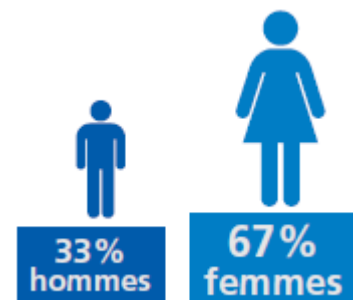
- la préférence pour un travail à temps partiel d'une profession à 85 % féminine ;
- et la baisse des inscriptions en CFA, en raison des difficultés à trouver un contrat d'apprentissage, c'est-à-dire une pharmacie prête à les accueillir pendant deux ans (condition *sine qua non* de l'inscription en CFA).

Toutefois, sur ce dernier point, un mouvement inverse est en train de s'amorcer car les pharmaciens sont les premiers à pâtir du manque de préparateurs : ils prennent donc conscience qu'ils vont devoir se résoudre à faire un effort de disponibilité pour encadrer les formations.

Docteur en pharmacie

En 2013, son salaire s'établit à **3 369 €**, en hausse de **1,50 %** sur un an.

Le docteur en pharmacie vérifie la cohérence des prescriptions (posologie, interactions médicamenteuses). Il écoute et oriente les clients vers les médicaments délivrés sans ordonnance, la parapharmacie et l'appareillage (canne, minerve...). C'est à lui que l'on s'adresse pour l'automédication en cas de pathologie légère (rhume, maux digestifs...). Il oriente également vers le médecin, le kinésithérapeute, le dentiste... lorsque c'est nécessaire. Il commande aussi les produits, gère les stocks et tient la comptabilité.



Le pharmacien spécialisé en analyses biologiques travaille en laboratoire privé ou public. Il effectue toutes sortes d'examens avec les techniciens et les biologistes. À l'hôpital, il fournit aux infirmiers les traitements et les matériels destinés aux malades. Il réalise des préparations, contrôle les médicaments et participe à divers protocoles d'expérimentation avec les médecins.

Dans l'industrie pharmaceutique, il peut participer à la mise au point de nouveaux médicaments, animer un atelier de fabrication ou superviser le contrôle qualité. Autres activités possibles : la recherche fondamentale au sein d'un organisme de recherche public (CNRS ou INSERM), l'enseignement et la recherche à l'université.

Technicien de laboratoire d'analyses médicales

Avec, en 2013, un salaire moyen de **1920 €**, en hausse de **2,40 %** par rapport à 2012, il affiche la deuxième plus forte hausse de salaire tous métiers confondus.

Les analyses médicales permettent au médecin de confirmer un diagnostic ou de déceler une maladie. C'est le technicien de laboratoire d'analyses médicales qui est en charge de les réaliser. Il

procède aux divers examens en se basant sur l'ordonnance: prélèvement de sang ou de tissus chez le patient, recherche de germes ou d'anomalies, etc.

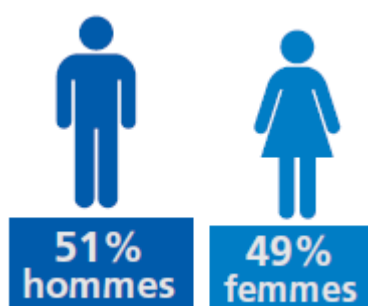
Il prépare les instruments et les substances à utiliser et donne les consignes au patient avant l'examen. Les résultats seront alors transmis au responsable du laboratoire qui se chargera de les interpréter. L'entretien et la vérification du matériel sont aussi à sa charge.

Dans les laboratoires privés la polyvalence est très présente : surveillance des préparations, prélèvements, relevé des résultats, secrétariat (accueil des patients, prise de rendez-vous, etc.). Concernant les hôpitaux publics ils permettent parfois à ces professionnels de la santé d'assurer un suivi thérapeutique en relation avec le malade et l'équipe soignante, et d'intervenir sur des recherches ou des examens très spécialisés.

Rééducation

Kinésithérapeute

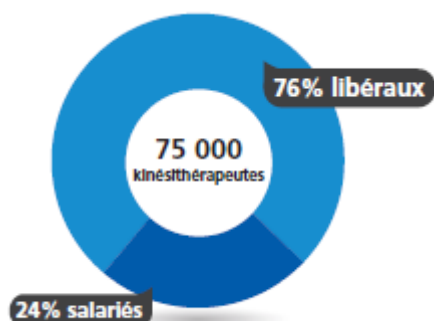
Leur rémunération moyenne se monte à **2 578 €** brut mensuels en 2013, en hausse de **1,49 %** par rapport à 2012.



Le marché de l'emploi se caractérise toujours par une pénurie de kinésithérapeutes : les établissements de santé ont le plus grand mal à satisfaire leurs besoins de recrutement (la plupart en CDD-CDI), et beaucoup de libéraux peinent également à trouver des remplaçants. En cause, le *numerus clausus* auquel la profession est soumise (environ 2 485 étudiants ont été admis en 1^{ère} année à la rentrée 2013) et le choix de la majorité des diplômés de s'installer en libéral, pour des motivations notamment financières. On peut noter qu'un jeune diplômé se verra proposer un salaire de 1 700 à 2 000 euros brut environ, contre une rémunération de 2 000 à

3 000 euros net en libéral.

Face à cette situation, quelles réponses sont proposées ? Un changement fondamental est intervenu fin 2013 : la fin de la liberté d'installation en libéral dans certaines zones déjà bien dotées. Avec deux objectifs : rééquilibrer l'offre de praticiens sur le territoire national, et orienter les kinés vers le salariat ou le remplacement libéral dans les zones denses.



On voit aussi des établissements publics accorder des bourses pour financer les études de futurs kinés qui, en contrepartie, s'engagent à y travailler quelques années comme salariés. Pour augmenter leur attractivité, d'autres proposent des statuts de contractuels avec une rémunération

de l'ancienneté supérieure à la grille du public. De manière plus marginale, certains établissements spécialisés font le choix de contourner la pénurie de kinés en ayant recours à des préparateurs physiques (APA).

Depuis plusieurs années, des kinés étrangers viennent aussi combler le manque de personnel, et le phénomène ne se dément pas : après les Espagnols et les Portugais, les Roumains et les Polonais arrivent sur le marché français. C'est particulièrement le cas dans les établissements thermaux, où le salaire brut horaire varie de 14 à 20 euros selon les stations. Les équivalences de diplômes ne sont pas soumises au numerus clausus, mais l'autorisation de travail n'est pas automatique. Pour exercer en France, ces professionnels doivent passer devant une commission qui validera leur maîtrise de la langue et leur demandera en général d'effectuer quelques stages complémentaires en fonction de leur formation.

Handicap

Educateur spécialisé

Leur rémunération moyenne se monte à **1 995 €** brut mensuels en 2013.

En 2012, on recensait plus de 70 000 éducateurs spécialisés, répartis à 75 % dans le secteur privé associatif et à 25 % dans les trois fonctions publiques (État, hôpitaux et collectivités territoriales). Depuis 2000, leurs effectifs ont progressé de plus de 80 % dans les établissements et services à but non lucratif, principalement dans les institutions du handicap. Six mois après leur sortie de formation, plus de 90 % des éducateurs spécialisés sont en poste.

Son métier ? Qu'il travaille auprès de jeunes souffrant de problèmes (familiaux, scolaires, de comportement), ou d'adultes en difficulté (sociale, physique), de personnes handicapées mentales... l'objectif de l'éducateur reste le même : préserver et restaurer leur autonomie en les valorisant par le biais d'activités socio-éducatives (sorties, ateliers, soutien scolaire, aide à l'insertion, etc.).

En internat, il accompagne un groupe de jeunes, hors du temps scolaire, pour les repas, la veillée et au moment du coucher. En externat, il s'occupe d'adolescents toute la journée, en collaboration avec les enseignants. En foyer d'accueil et d'hébergement, il organise la vie quotidienne des jeunes travailleurs ou des mères célibataires, et les aide à surmonter leurs difficultés.

Dans le cadre de l'aide éducative en milieu ouvert (AEMO), l'éducateur est mandaté par une autorité administrative (aide sociale à l'enfance) ou judiciaire pour travailler auprès d'un mineur en difficulté. Il peut aussi intervenir dans les quartiers difficiles pour favoriser l'insertion sociale des jeunes.

A propos d'Appel Médical

Appel Médical, filiale du Groupe Randstad France, est le N°1 du recrutement et du travail temporaire médical, paramédical et pharmaceutique en France depuis plus de 40 ans. Il intervient dans les secteurs hospitaliers, 3^{ème} âge, handicap, petite enfance, métiers du médicament, santé au travail, hospitalisation et soins à domicile. Les 250 collaborateurs-trices permanent(e)s d'Appel Médical délèguent plus de 30 000 collaborateur-trices intérimaires par jour auprès de 7 900 clients à travers son réseau de 95 agences en France.

Appel Médical Search est le département dédié aux médecins, cadres de santé et de direction d'Appel Médical.

En savoir plus : www.appelmedical.com



@appel_medical

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2013 un chiffre d'affaires de 2,83 milliards d'euros. En 2013, le groupe (3 800 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 62 000 collaborateurs intérimaires et recruté 15 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 830 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr



@GroupRandstadFR

Contacts Presse Groupe Randstad France

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 07
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
sophie.durand@randstad.fr
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39
sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Gaëlle Legris – gl@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.fr
 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>